Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901417-20251216-111220255-DE

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt quatre, le 11 du mois de décembre *à 18h* se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Loqueffret*, sous la présidence de *Monsieur Louis Marie LE GUILLOU, Maire* de Loqueffret, dûment convoqués le 04/12/2025.

Présent(s) : MM HAMON Alain , JEFFROY Michel, LE GUILLOU Louis Marie, JACQUESSON Bernard, GARIN Pascal, Mmes CLOAREC Martine, ALLAIN sylvie, GONZALEZ marie paule et QUERE Sabine,

Absents : Colas Pierre

Procurations :

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	9
Votes Pour :	9
Votes Contre :	
Abstention :	

Formant la majorité des membres en exercice.

Le secrétariat a été assuré par : Michel JEFFROY assisté de Mr LE PAPE Vincent

Deliberation 11122025
Autorisation à signer le contrat pour le passage wemagnus

Mr le maire indique aux membres présents que le contrat liant la commune et berger levrault progiciel propose le passage de comptabilité de paies de gestion de l'état civil de facturation et d'urbanisme se termine le 1er janvier 2026.

Il convient donc de définir si mr le maire est autorisé à signer le nouveau contrat afin de permettre la mise a jour de toute la suite et de bénéficier de toutes les prestations incluses dans le contrat.

Le cout sera de 3090€ par an.

Après délibération, le conseil municipal se prononce ainsi : 9 voix pour , voix contre, abstention.

Il est donc décidé d'autoriser mr le maire à signer tout document nécessaire pour la mise en place **de ce contrat.**

Pour copie conforme,

Le maire

Fait à Loqueffret, le 11 décembre 2025

